



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE  
  
A/43/578  
30 août 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 73 de l'ordre du jour provisoire\*

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

Lettre datée du 8 août 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre les vues de la République socialiste du Viet Nam au sujet du paragraphe 14 de la résolution 42/93 de l'Assemblée générale intitulée "Système général de paix et de sécurité internationales".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte ci-joint (voir annexe) comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 73 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
socialiste du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) TRINH XUAN LANG

\* A/43/150.

ANNEXE

Vues du Viet Nam concernant la résolution 42/93 de l'Assemblée générale intitulée "Système général de paix et de sécurité internationales"

1. La proposition tendant à mettre en place un système général de paix et de sécurité internationales a été présentée par un groupe de pays socialistes à l'Assemblée générale lors de sa quarante et unième session. Depuis lors, cette question a acquis une importance grandissante dans les relations bilatérales; en outre, elle a été examinée dans des instances régionales et multilatérales et retient l'attention de l'opinion publique. La plupart des pays ont participé à l'échange de vues qui a eu lieu sur cette question au cours des deux dernières sessions ordinaires de l'Assemblée. Ils ont manifesté un vif intérêt pour la recherche collective de moyens permettant d'assurer la sécurité de tous.
2. Les relations internationales ont aujourd'hui changé; tous les pays du monde, grands et petits, développés et en développement, sont de plus en plus interdépendants. La planète est devenue un lieu peuplé d'hommes unis par un destin commun. En cette ère nucléaire et spatiale, la menace d'anéantissement a rendu tous les pays et systèmes sociaux égaux les rapprochant étroitement les uns des autres et faisant de la survie l'objectif essentiel. Vu la nature des armes actuellement fabriquées et l'orientation des progrès scientifiques et technologiques, aucun pays, aussi puissant et évolué soit-il, ne peut se défendre exclusivement par des moyens militaires, en se constituant un système de défense.
3. La notion de système général de paix et de sécurité internationales exige que toutes les parties aux relations internationales, sans exception, unissent leurs efforts dans les domaines critiques, essentiels à la sécurité internationale et interdépendants que sont le désarmement, le règlement pacifique des crises et des conflits, le développement et la coopération économiques, la protection de l'environnement et la promotion des droits de l'homme pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.
4. L'appel de La Havane lancé par la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a déclaré sans équivoque que :

"La conception traditionnelle de la sécurité internationale basée sur l'acquisition d'armes et sur la dissuasion nucléaire s'est révélée erronée parce qu'incapable d'assurer la stabilité mondiale. La sécurité commune pour tous les Etats ne peut être assurée que par une nouvelle conception fondée sur la confiance mutuelle, la coopération et l'interdépendance." (A/S-15/27, annexe II, par. 4)

5. Les ministres qui ont assisté à la réunion de La Havane susmentionnée ont également réaffirmé :

"qu'il était urgent d'appliquer dûment les dispositions du système de sécurité collective tel qu'il est envisagé dans la Charte des Nations Unies et d'examiner d'autres initiatives à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité qui le compléteraient, tout en favorisant la mise en oeuvre."  
(Ibid., annexe I (communiqué final), par. 12)

6. Les événements positifs survenus ces derniers mois sur la scène politique mondiale n'ont pas seulement contribué sensiblement au relâchement des tensions internationales mais ont aussi servi de nouveau point de départ pour la conclusion de nouveaux accords devant conduire à un désarmement général et complet et contribuer dans la pratique à l'édification d'un monde non violent et exempt d'armes nucléaires.

7. L'accord sur l'élimination des missiles nucléaires à courte et à moyenne portée signé et ratifié par l'Union soviétique et les Etats-Unis est un fait encourageant qui exige la poursuite d'efforts non seulement pour en assurer l'application, mais aussi pour l'élargir et le diversifier. La conclusion par l'Union soviétique et les Etats-Unis d'un traité relatif à la réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques marquerait un jalon dans la voie du désarmement nucléaire. Les autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient encourager ce processus et y prendre part.

8. S'agissant des crises régionales, des progrès considérables ont été accomplis dans la recherche de solutions négociées aux conflits en Amérique centrale, au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Asie du Sud-Est et dans le golfe Persique. Il s'agit, en substance, de mesures concrètes en vue de l'établissement d'un système universel de sécurité.

9. L'ère nucléaire et spatiale, marquée par une interdépendance croissante et une sécurité unique pour tous, exige un renforcement de la coopération multilatérale et de l'efficacité des mécanismes internationaux.

10. Le Viet Nam est persuadé qu'un vaste échange de vues sur la question d'un système général de paix et de sécurité internationales aux niveaux bilatéral et multilatéral, notamment lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale qui aura lieu prochainement, offrirait l'occasion d'apprendre à mieux se comprendre et à coopérer. Un débat constructif sur cette question, auquel participeraient largement les Etats Membres dans des conditions démocratiques et dans un climat de sérénité, rapprocherait la pratique actuelle des relations internationales du système intégré de paix et de sécurité internationales consacré dans la Charte des Nations Unies. Il convient d'élaborer un discours politique universellement acceptable qui pourrait servir à trouver un terrain d'entente sur les questions les plus complexes et se substituer pour toujours au langage de la canonnière.

/...

11. Le Viet Nam est fermement convaincu que l'examen de cette question est dans l'intérêt de tous les Etats Membres et contribuerait à accroître l'efficacité et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies; il s'inscrirait en outre dans le cadre d'autres initiatives prises par l'ONU pour consolider la paix et la sécurité internationales.

12. Chaque nation peut et doit jouer un rôle dans les efforts faits pour assurer la survie de l'humanité tout entière, promouvoir la sécurité commune, la paix et le bien-être de tous.

-----